

Lors des négociations sur la mise en œuvre de la loi Sauvadet à la DGFIP, la CGT avait revendiqué et obtenu l'engagement de la DGFIP d'ouvrir autant de postes que d'agents éligibles aux recrutements réservés pour les agents non titulaires. Pour la CGT, les épreuves d'entrée ne devaient pas être un moyen de sélectionner, parmi des agents effectuant les mêmes missions, ceux qui auraient accès au statut de fonctionnaire et ceux qui resteraient sous contrat.

Mais le 27 mai, les résultats d'admission de l'examen professionnalisé réservé aux agents contractuels pour l'accès au grade de contrôleur de 2ème classe ont fait apparaître une liste principale et une liste complémentaire. Tous les candidats n'étaient donc pas titularisés à l'issue des épreuves.

La CGT Finances Publiques est donc intervenue au niveau local et national pour exiger l'appel de la liste complémentaire, afin que la DGFIP se conforme à ses engagements. Le courrier est disponible ci-contre.

La réponse du chef de service des Ressources Humaines de la DGFIP nous est parvenue le 3 juin : la liste complémentaire sera appelée. **L'ensemble des candidats sera donc nommé et titularisé.**

fichiers:



[Télécharger demande_appel_lc_exam_pro_reserve_c2.pdf](#) (379.53 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
